



LE DIRECTEUR GENERAL

Paris, le 11 juin 2018

AVIS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT N° 06/2018

Objet : Mécanisme de refinancement additionnel

Le Conseil de Surveillance de l'IEOM, lors de sa réunion du 29 mai 2018, a décidé de doter l'IEOM d'un mécanisme de refinancement additionnel comme cela existe dans l'Eurosystème.

Ce mécanisme serait mis en œuvre si la situation de liquidité, appréciée par le Ministère de l'Économie et des Finances, le justifiait, en prenant en compte l'évolution de la production de crédit.

Ce mécanisme viserait à fournir de la monnaie XPF à des institutions financières solvables qui feraient face à des problèmes de liquidité temporaires, en dehors des opérations classiques de politique monétaire de l'IEOM. Il serait ouvert aux banques qui en feraient la demande et à un taux qui serait celui de la facilité de prêt marginal majoré de 100 points de base.

Les règles et les procédures s'appliquant à ce dispositif seront définies dans une convention ad hoc signée par les contreparties au moment de l'activation avec l'IEOM.

Marie-Anne POUSSIN-DELMAS